



## EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	22

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture d'Indre-et-Loire  
Le : 09/05/2025  
Et  
Publication ou notification du :  
09/05/2025

L'an 2025, le 28 Avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEBALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 22/04/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/04/2025.

**Présents** : Mme DEBALLÉE Pascale, Maire, Mmes : BONZON Marie-Claude, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : CHAMPION Pierre, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : COMMUNAL Renée à M. LESAGE Mathieu, HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme LABREVOIT Sandrine, MM : BONZON Sébastien à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, DEBALLÉE Victorien à M. ROBIN Xavier, SIMONIN Denis à M. LANDAIS Romain  
Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MERCIER Céline

### 34/2025 – TRANSPORT SCOLAIRE : modification du règlement intérieur

Monsieur Mazet, adjoint délégué aux affaires scolaires, rappelle l'organisation des transports scolaires applicable depuis la rentrée de septembre 2022 suivant la convention de délégation de compétences adoptée par délibération n°32/2022 du 5 juillet 2022 relative à la desserte des établissements scolaires de Vouvray.

Le 22 mai 2023, un règlement intérieur du transport scolaire était adopté visant à définir :

- Les bénéficiaires et les conditions à remplir pour obtenir la prise en charge de transport scolaire ;
- Les conditions et les modalités d'inscription et de prise en charge ;
- Les conditions de création ou de modification des lignes régulières ou scolaires, itinéraires et points d'arrêts, desservant les établissements scolaires ;
- Les règles de sécurité et de discipline applicables à bord des véhicules et aux points d'arrêt ;

Il convient de modifier le règlement notamment sur les points relevant des frais de gestion, de la période d'inscription ou des conditions d'utilisation du transport.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2121-29 ;  
Vu la délibération n°32/2022 du 5 juillet 2022 relative à la convention de délégation de compétences des transports scolaires aux communes de Parçay-Meslay, Rochecorbon, Vouvray et Vernou-sur-Brenne,

Considérant qu'il convient de modifier le règlement sur les points relevant des frais de gestion, de la période d'inscription ou des conditions d'utilisation du transport,

Considérant le projet de règlement intérieur joint en annexe,

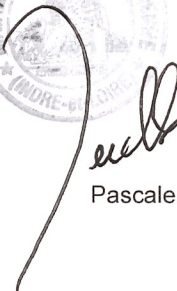
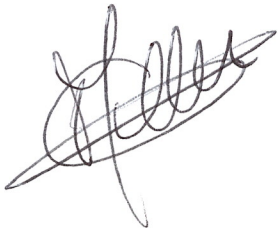
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le règlement intérieur pour l'année scolaire 2025 – 2026 du transport scolaire applicable aux circuits desservant les établissements scolaires de Vouvray,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 07/05/2025

Le Secrétaire de Séance  
Mme MERCIER Céline



Le Maire  
Pascale DEVALLÉE